



ISLANDE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 23 janvier 2025 à 17h27



► Réglementation routière



Limitations de vitesse

	Agglomérations	Routes	Voies rapides	Autoroutes	
Motocyclettes et voitures					* 80 km/h sur routes gravillonnées
Véhicules avec remorque					* 80 km/h sur routes gravillonnées



Alcoolémie

0.2 g/l de sang *

* Il s'agit du taux maximal prévu par les textes, qui ne prévoit des amendes qu'à compter de 0.5 g/l de sang.



Feux

Utilisation obligatoire pour tous les véhicules, de jour comme de nuit.



GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Prohibé



Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire sur les sièges avant et arrière d'une voiture.

Un enfant mesurant moins d'1,50 mètres ne doit pas s'asseoir sur un siège avant avec un airbag activé. Un enfant mesurant moins d'1,35 mètres doit s'asseoir dans un système de retenue adaptée à sa taille et à son poids ; la ceinture ne suffit pas.



Portable et kit

Utilisation en main
Interdite.

Avec un kit main-libre
Autorisée.

Amende de 275 €.



Circulation à vélo

Port du casque
Oblig

► Equipements obligatoires



Equipements de sécurité

Trousse de secours



Equipements hivernaux

Période hivernale

Obligatoire pour les bus et recommandée pour les autres véhicules.

Extincteur

Obligatoire pour les bus et recommandé pour les autres véhicules.

Triangle de signalisation

Obligatoire.

Gilet de sécurité

Facultatif.

La période hivernale n'est pas fixe en Islande et change selon les années, mais elle s'étend traditionnellement du 1er novembre au 14 avril.

Pneus cloutés

Autorisés du 1er novembre au 14 avril.

Chaînes à neige

Autorisées.

Pneus hiver

Obligatoire du 1er novembre au 14 avril.